

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-deux janvier précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danielle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Sébastien BRIAND à Nathalie BULEUX, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Hélène FAVRE BONVIN à Jean-Michel DELOCHE, Chantal PASSET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, André PERRILLAT-AMEDE à Gérard FOURNIER-BIDOZ

Excusée : 1

Claire BARRIN

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Pascale MEROTTO

[DEL2025-009 - APPROBATION DU TARIF DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE](#)

Rapporteur : Monsieur Didier THEVENET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la CCVT en vigueur depuis le 25 juin 2019, approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0061 du 24 octobre 2019 et modifiés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0039 du 9 janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 021/069 du 29 juin 2021 portant approbation de la convention de coopération en matière de mobilité entre la CCVT et la Région ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-028 du 22 mars 2022 portant approbation de la convention de délégation de compétence en matière de mobilité active à intervenir avec la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-048 du 13 juin 2023 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de coopération en matière de mobilité à intervenir avec la Région ;

Vu l'avis du Bureau du 21 janvier 2025 ;

Depuis 2023, la CCVT expérimente un service de location de vélos à assistance électriques (VAE).

Ce service a pour objectif d'encourager les usagers du territoire à utiliser davantage le vélo comme mode de déplacement pour des trajets du quotidien et de favoriser le développement des modes actifs.

Pour l'année 2025, la CCVT souhaite proposer de nouveau un service de location de 40 vélos à assistance électriques aux habitants de la CCVT.

Afin de pérenniser le service et de l'ancrer davantage dans le territoire, le stockage des vélos, l'entretien, les réparations et la gestion des locations pourrait s'effectuer par des vélocistes sélectionnés dans le cadre d'un marché en cours de réalisation.

Il est nécessaire de délibérer les tarifs afin que les soumissionnaires puissent bénéficier des informations précises en matière de recettes.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Location VAE au mois : 70 €
- Location VAE au trimestre (uniquement du 15 septembre au 15 juin) : 100 €
- Les autres équipements sont inclus dans le prix de location du VAE (casque, antiviol, gilet réfléchissant, porte-bébé, sacoches).

Une délibération complémentaire pourrait être réalisée si la Commission mobilité décide de compléter l'offre de service (vélo cargo, location d'équipements sans vélo associé, remorques...).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tarif de location tel que proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Pascale MEROTTO



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Pascale Merotto, the secretary of the meeting.

Délibération transmise en Préfecture le 7 février 2025
Publiée le 7 février 2025